

Organisme de formation juridique Provence Alpes-Côte d'Azur

Siret : 484 571 864 00038- APE 8559A

N°930 605 96306

Mail berickenseignement.nice@yahoo.fr

PRÉPA CONCOURS PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES 2026

Atelier des 21 et 24 /01/2026

Note administrative sur le dispositif du contrôle interne au sein de la direction avec proposition des pistes d'amélioration en matière de soutien aux chefs de services et de suivi de la réalisation du plan départemental de contrôle interne (PDCI).

DIRECTIVE DE CORRIGÉ PARTIEL A DÉVELOPPER

Compétences visées et savoirs associés

- C-1 : Savoir présenter l'introduction de la note administrative ;
- C-1-2 : Savoir formuler l'annonce du plan et le suivi de ce dernier dans la rédaction ;
- C-1-3 : Savoir repérer un paradoxe à l'idée principale du dossier nécessaire à la pertinence de la problématique
- C-2 : Savoir rédiger le début de chaque partie et sous parties de la note administrative.
- C3 : Connaissance des différents points de l'introduction de la note administrative

Bon travail

Inscriptions ouvertes

Mail berickenseignement.nice@yahoo.fr

Jours de formation : Mercredi de 17h30 à 20 h

Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique ont organisé le contrôle comptable interne par l'Arrêté du 3 avril 2008 portant organisation de la direction générale des finances publiques. Un dispositif de maîtrise des risques mis en place au niveau départemental poursuit des objectifs du contrôle comptable, mobilise les services locaux et évaluent les actions réalisées conformément à la note au réseau de la MNMR n° 2009/06/15997 du 30 juillet 2009 qui intègre les directions régionales des finances publiques et directions départementales des finances publiques DRFiP/DDFiP.

Or malgré les activités mobilisées dans la maîtrise des risques au sein des DRFiP/DDFiP, des risques nouveaux sont détectés malgré leur cartographie. Ainsi, comment se caractérise le contrôle interne départemental et par quelles propositions ce dernier peut-il être amélioré ?

Si l'organisation du contrôle comptable départemental mobilise une diversité de moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs (I), ce dernier peut être amélioré par des propositions de renforcement d'animations du réseau sur la cartographie actualisé des risques soutenus par des formations des agents adaptées aux spécificités locales des nouveaux risques(II).

I / Un contrôle interne départemental mobilisant des moyens diversifiés dans ses objectifs

Le contrôle comptable interne départemental mobilise une diversité de moyens organisationnels(A) et opérationnels(B).

A/ La diversité des moyens organisationnels du dispositif du contrôle interne départemental

- La mission de maîtrise des risques ;
- le service des collectivités locales et des intervenants ;
- Le directeur départemental des finances publiques (DDF-/DRFiP)

B/ La pluralité de moyens opérationnels de maîtrise des risques

- Guide de maîtrise des risques ;
- Plan départemental du contrôle interne du SPL ;
- Elaboration d'organigrammes fonctionnels et d'autres outils soutenus par la formation

II/L'amélioration du contrôle interne départemental par des propositions d'accompagnement renforcé du SCL dans le pilotage du réseau appuyés par des formations au contenu actualisé

Le contrôle comptable peut être amélioré par l'accompagnement renforcé(A) et l'organisation des formations au contenu actualisé(B).

A/L'accompagnement renforcé d'actualisation des plans d'action DDFIP/DRFiP

- l'actualisation des thèmes départementaux de contrôle interne fondés sur les risques nouveaux,
- Le renforcement de la coopération du service des collectivités locales (SCL) avec la mission nationale de maîtrise des risques(MNMR) pour consolider la performance de l'expertise de cette dernière,
- L'augmentation d'animations du réseau en matière de qualité comptable par le DRFiP/DDFiP avec une programmation de trimestrielle intégrant une évaluation des résultats à atteindre

B/L'organisation des formations au contenu actualisé

- Impliquer le responsable du pôle gestion publique qui élabore la cartographie départementale des risques opérationnels majeurs du SPL avec les DRFiP/DDFiP dans le contenu des formations
- Intégrer le recensement, la hiérarchisation des risques et les indicateurs d'évaluation dans le contenu des formations,
- Valoriser les participants aux activités de formation pour améliorer leur implication dans les recommandations fixées par les formations et atteindre l'objectif de professionnalisation des dispositifs de maîtrise des risques.